

# Les Grangettes

Un paysage marécageux d'une  
beauté particulière



pro natura  
libre

FONDATION DES GRANGETTES

veveyroule!  
vélos libres

## Association Lausanne Roule

---

Le projet Les Baladeurs est un projet de l'association à but non lucratif Lausanne Roule, créée en 2004. Reconnue d'utilité publique, elle met gratuitement des vélos à disposition à Lausanne, Renens (Ouest Roule) et Vevey (Vevey Roule). Ce projet est basé sur les principes du développement durable en promouvant la mobilité douce, l'intégration sociale et la santé.



## Vélo attitude

---

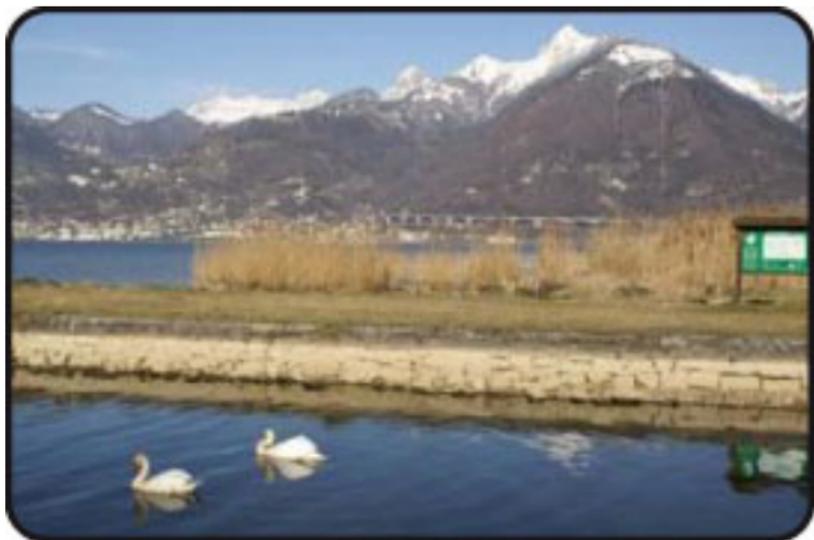
Cette balade a été conçue pour s'effectuer à vélo. En utilisant ce mode de déplacement, vous faites un geste pour votre santé et pour l'environnement ! Le vélo en ville peut sembler un exercice périlleux, mais tout est question d'habitude ! Prendre sa place sur la route s'apprend, même lorsqu'il n'y a pas de piste cyclable. Cela vaut la peine de persévérer, car plus il y aura d'usagers et d'usagères, mieux ils se feront respecter et plus les aménagements se développeront !

## Règles de sécurité du cycliste urbain

- Roulez à droite, laissez environ 1m de distance au bord, quitte à faire ralentir les voitures derrière vous.
- Portez un casque.
- Empruntez les pistes cyclables lorsqu'il y en a.
- Indiquez bien vos intentions aux automobilistes.
- Roulez en file indienne sur les routes.
- Aux feux, placez-vous de façon à ce que les voitures vous voient, si possible à l'avant de la file.
- Anticipez toujours (une portière qui s'ouvre, un freinage brusque) et réduisez votre vitesse à l'approche des intersections.
- Et bien sûr, soyez le plus visible possible (phares et bandes réfléchissantes).



*L'utilisation de ce guide est soumise aux conditions générales disponibles sur [www.lesbaladeurs.ch/conditions](http://www.lesbaladeurs.ch/conditions)*



## Les Grangettes

### Un paysage marécageux d'une beauté particulière

Formé sur le delta du Rhône, à son embouchure dans le lac Léman, le site des Grangettes est le dernier témoin de l'immense paysage marécageux qui s'étendait autrefois dans la majeure partie de la vallée du Rhône. Il constitue encore l'une des plus grandes régions marécageuses de ce type en Suisse.

>> 01

*L'itinéraire proposé commence à Villeneuve. Vous y arrivez facilement en train depuis la gare de Vevey, où se situe la station de prêt de Vevey Roule. Une fois sortis de la gare de Villeneuve, suivez les quais et passez le pont de l'Eau-Froide, la petite rivière aux eaux stagnantes, et prenez tout de suite à droite en direction du lac. Après avoir dépassé les baraques où les pêcheurs séchaient autrefois leurs filets, arrêtez-vous devant le premier panneau d'information des Grangettes. Bleu d'un côté et vert de l'autre, tout est raconté en français et en allemand. Divers itinéraires de promenade sont figurés sur une photo aérienne.*



## Une œuvre en faveur de l'homme et de la nature

La Fondation des Grangettes gère 75 hectares de marais appartenant à l'association Pro Natura. Elle entretient les biotopes et en revitalise certains, dont des étangs et



une lagune. La Fondation a pour but également d'informer et de sensibiliser le public. La gestion et la surveillance du site sont assurées en étroite collaboration avec Pro Natura Vaud et l'Etat de Vaud. Pro Natura. Agir pour la nature partout ! Pro Natura et ses 23 sections cantonales s'engagent depuis 1909 pour la protection de la nature sur le terrain. Ensemble, elles gèrent environ 600 réserves naturelles réparties dans toute la Suisse. Pro Natura contribue ainsi de façon importante à l'élaboration d'un réseau national d'espaces protégés.



*Les présentations faites, entrons dans la réserve naturelle des Grangettes. Avant de quitter définitivement les abords de Villeneuve, vous pouvez longer à pied le canal de l'Eau-Froide pour jeter un œil sur la roselière qui s'étend vers l'ouest.*



## La lagune

Dans le cadre des mesures compensatoires du Syndicat d'améliorations foncières des Fourches (zone industrielle en voie d'aménagement au sud de Villeneuve), la Fondation des Grangettes a été chargée, d'entente avec le syndicat d'amélioration foncière et les services cantonaux concernés, de présenter un projet pour recréer une lagune au bord du lac Léman sur le domaine public cantonal aux Saviez. Cet aménagement doit permettre de diversifier les biotopes et de recréer un type d'habitat rare et précieux, sur un ancien site naturel altéré. En effet, le professeur François-Alphonse Forel signale dans les années 1900 l'existence aux Grangettes d'un étang littoral analogue aux lagunes des rives maritimes. La carte de la partie vaudoise du delta du Rhône de Spengler & Cie de 1851 l'indique aussi. La lagune couvre une surface de 14'000 m<sup>2</sup>, dont environ 4'000 m<sup>2</sup> en eau libre pour les chenaux et le centre de la cuvette intérieure,



et 10'000 m<sup>2</sup> de berges et de hauts-fonds recouverts d'une roselière inondée. La priorité a été donnée aux rives en pente douce et aux hauts-fonds peu profonds mais restant inondés presque toute l'année. Diverses espèces de passage pourraient s'installer aux Grangettes, tels les oiseaux d'eau qui recherchent des roselières inondées au printemps, comme les râles et les locustelles, mais aussi pourquoi pas, le héron pourpré. Il faut préciser que les lagunes lacustres ont toujours été rares sur le pourtour du Léman, et que la plupart ont aujourd'hui disparu. Le choix de l'emplacement historique d'une ancienne lagune renforce son intérêt. Les objectifs biologiques se conjuguent avec le souci d'offrir aux visiteurs un nouveau point d'observation de qualité. Deux palissades d'observation d'une longueur totale de 30m seront érigées pour permettre au public d'observer la faune sans la déranger. Une information concernant les oiseaux y sera installée et des prospectus mis à disposition.



>> 03

*Cette fois-ci, en route. Après un court kilomètre sur une agréable route qui serpente à l'ombre de la forêt riveraine, le discret petit étang de l'Ecu-d'Or vous attend sur votre droite. Quelques blocs de rochers vous invitent à poser le pied à terre. Une butte d'observation rapidement gravie vous donne une vision sur un magnifique marais où les libellules s'affairent.*



## Les marais

Du lac à la forêt, la succession végétale d'atterrissement présente les différents milieux des Grangettes. D'abord les pionniers sur le sol nu, puis un peu plus de végétation, et longtemps plus tard c'est la forêt qui s'installe définitivement. La succession végétale dessine une mosaïque de biotopes riche en plantes et animaux où sont recensées plus de 400 espèces de végétaux, 18 de reptiles et de batraciens, 36 de libellules et 70 d'oiseaux nicheurs. Plus de

260 espèces d'oiseaux en migration y ont été observées sur le lac et dans les marais. Pour préserver cette diversité, des travaux d'entretien sont nécessaires: fauche de prés humides, curage d'étangs, débroussaillage et nettoyage des rives du lac. Une attention particulière est portée à 37 espèces qui sont sur la liste rouge suisse des animaux menacés de disparition. La rainette verte : ressemblant fort à une petite grenouille - elle ne mesure que 4 cm - la rainette est capable de faire un bond d'un mètre pour capturer un insecte. L'orthétrum réticulé : cette libellule jaune s'observe tant sur les rives des étangs qu'au bord du lac de juin à septembre. Le nénuphar jaune : on peut voir fleurir en juin le nénuphar jaune au Vieux-Rhône. Mais il a disparu du bord du lac. L'échasse blanche : perchée sur ses longues pattes, cet échassier est un migrateur rare qu'on peut apercevoir au printemps. Le putois : cette espèce rare, nocturne et solitaire, se nourrit principalement de batraciens. Quant au castor, il



fût réintroduit dans les années 1970 sur le Rhône. Depuis, il a colonisé tous les étangs des Grangettes. Il ne peut être observé qu'à l'aube ou au crépuscule. Il creuse son terrier dans la berge où les jeunes naîtront. Ils s'émanciperont deux ans plus tard pour aller chercher un nouveau territoire.

## >> 04

*Poursuivre sur la petite route. Quelques centaines de mètres plus loin, vous longez, à main droite, une propriété privée et ses parcs à chevaux. A l'embranchement, prenez à droite, presque à angle droit. Notez que la boucle finira à cet embranchement où vous reviendrez des profondeurs des Grangettes. Une centaine de mètres plus loin, vous sortez d'un coup en pleine lumière, au milieu de vastes cultures maraîchères à traverser d'une traite. Nez au vent jusqu'au Pont-des-Vaches qui enjambe le Grand-Canal. Là, vous trouverez un grand panneau d'information. Après une lecture attentive des photos, ne traversez pas encore le*



*Grand-Canal mais longez-le en rive droite jusqu'au bord du lac pour admirer le spectacle*

## Les roselières lacustres

La surface de la roselière lacustre a fortement diminué dans la deuxième moitié du XXe siècle. Les protections construites au large dès 1975 ont eu un effet positif: actuellement, la surface de la roselière augmente. Ces digues servent aussi de dortoir à de nombreux oiseaux. Le Rhône charrie quantité de troncs, branches et déchets qui s'accumulent dans la roselière et la détruisent. Jusque dans les années 1960, le bois était récupéré par les habitants pour le chauffage. Depuis 1970, chaque 1er samedi de mars, Pro Natura organise une action de nettoyage. Des bénévoles évacuent annuellement 100 à 200 tonnes de bois flottés et d'autres déchets échoués. Jusque dans les années 1950, on fauchait les roselières atterries à l'arrière de la rive. Les roseaux



servaient de litière grossière ou étaient utilisés pour fabriquer des nattes de roseaux. Un lac qui ne gèle pas, une nourriture abondante (moules zébrées, plantes, larves d'insectes, crustacés et poissons), sont des conditions favorables pour les grèbes, canards plongeurs ou de surface, goélands et hérons qui séjournent aux Grangettes plusieurs mois durant l'hiver. La roselière lacustre est le refuge de plusieurs espèces qui y construisent leurs nids à l'abri des vagues... et des dérangements. Une soixantaine d'autres espèces préfèrent nicher dans les marais, les prairies ou les forêts marécageuses, plus éloignées des rives du lac. Lorsqu'il divaguait librement dans la plaine, le Rhône a déposé d'importants bancs de gravier. Ceux-ci sont actuellement exploités, ce qui n'est pas sans effet sur le milieu naturel. L'érosion qui s'ensuit provoque la disparition de la roselière lacustre puis la chute des arbres. Dans le lac, l'extraction du gravier a détruit la partie immergée peu profonde du delta, la beine. Les vagues,



qui ne sont plus freinées, conservent alors toute leur énergie et érodent la rive. Dans les endroits les plus exposés, la rive a reculé de 100 mètres en un siècle! Dans les zones plus abritées, le retrait accuse 20 à 30 mètres. Les fosses de dragage sont particulièrement importantes devant Les Grangettes et le Gros-Brasset. Elles ont fait disparaître en partie la beine qui est l'habitat des mollusques et des plantes aquatiques, nourriture essentielle des canards hivernants.



## >> 05

*Si vous avez résisté à l'appel du large, revenez au Pont-des-Vaches pour traverser le Grand-Canal. Hors saison de baignade, pas besoin de redescendre jusqu'au lac pour prendre un bain sur la plage publique de Noville. Poursuivez donc tout droit et perpendiculairement au canal. A votre gauche, très rapidement, le chalet de La Praille. Une vieille bâtisse, témoin des temps anciens. Ne vous inquiétez pas pour elle ! Sa réfection viendra un jour. Et juste*

à côté, l'étang de la Praille, une ancienne gravière. Une réserve naturelle où le castor habite discrètement. Les pêcheurs les oiseaux qui nicheraient bien sur les berges, mais soustraire un étang au droit de pêche n'est pas chose facile.

## Parlons du pâturage traditionnel et de l'exploitation agricole

Autrefois, la pâture et la fauche des prés à litière évitaient que les marais ne s'embroussaillent. Temporairement abandonnées, ces pratiques ont été reprises pour éviter la progression de la forêt. Des travaux forestiers d'éclaircie permettent ensuite de remettre en prairies de fauche certains secteurs marécageux. Seules les prairies les moins humides sont pâturées ou fauchées selon un rythme planifié en fonction des cycles biologiques des espèces présentes. Des bandes refuges sont laissées intactes pour la faune. Un contrat d'exploitation lie un agriculteur et la



Fondation des Grangettes. Dans les prairies marécageuses fauchées prospèrent des plantes rares comme la gentiane pneumonanthe, la gesse des marais ou la laïche de Hartmann. Ce sont également des sites favorables à une multitude d'invertébrés (papillons, criquets, sauterelles, araignées, etc.) Autrefois, les paysans transhumaient dans la plaine avec leur bétail. Ils habitaient des «chalets», c'est ainsi que l'on nomme les bâtiments qu'ils occupaient temporairement. La passerelle sur le Grand Canal servait au passage du bétail. La protection actuelle du site marécageux des Grangettes comprend des zones des prairies tampons. Elles sont destinées à la conservation ou à la création de prairies extensives de haute valeur écologique et d'éléments structurants tels que saules têtards, haies, bosquets isolés et arbres fruitiers. Pro Natura est propriétaire de quelques surfaces où elle vise une gestion optimale des prairies afin que se développe le fort potentiel faunistique et floristique. Les secteurs les mieux protégés



offrent des habitats pour les oiseaux des prés plutôt secs, tels l'alouette des champs (*Alauda arvensis*), la caille des blés (*Cortunix cortunix*) ou le tarier des prés (*Saxicola rubreta*), alors qu'ailleurs les oiseaux des prairies humides pourraient s'installer, tels le râle de genêts (*Crex crex*), le vanneau huppé (*Vanellus vanellus*) ou la rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) liée aux zones buissonnantes.

## >> 06

*Poursuivez sur la petite route et prenez à gauche au croisement pour arriver à l'étang de Chaux-Rossa avec son port du Vieux-Rhône. Les bateaux sont acceptés dans le site protégé, cohabitation oblige. Derrière les arbres, vous pouvez même distinguer un chantier naval. Toutes ces infrastructures étaient présentes avant la protection du site. Elles y restent donc.*



## Le port du Vieux-Rhône

Le port du Vieux-Rhône provient d'une exploitation de gravier. Il est situé sur un ancien lit du Rhône, dernier vestige visible des divagations du fleuve. Les rives abruptes des étangs de gravière sont favorables au martin-pêcheur, emblème de la Fondation des Grangettes. Il y creuse une galerie au fond de laquelle il pondra. Vous aurez peut-être la chance de l'apercevoir le long de la rive, rasant l'eau à vive allure en sifflant. La protection des rives du lac implique qu'on ne peut plus y accéder comme autrefois. Seul le secteur de la plage publique de Noville est ouvert au public. Pour avoir une idée des luttes passées, replongeons-nous dans les échanges de courriers avec le Tribunal administratif à l'époque où il instruisait le recours déposé par des citoyens qui luttaient contre l'interdiction de l'accès aux rives du lac que les autorités cantonales avaient décrétée. Pro Natura Vaud s'était fortement engagée pour soutenir



le Canton dans son effort de mise en oeuvre de mesures de protection. « La présence de personnes sur la plage de la zone lacustre protégée produit de manière visible des dérangements à l'avifaune et des dégâts à la végétation, notamment par le piétinement des roselières marécageuses. D'autres impacts négatifs, plus difficilement mesurables car moins visibles, se produisent sur la microfaune et les invertébrés. Les espèces d'oiseaux, telles les rousserolles, phragmites, poules d'eau et grèbes qui nichent dans les roseaux ou qui y cherchent des abris temporaires ne pourraient toujours pas y trouver le calme nécessaire à leur survie. » « Cette portion des rives, qui ne représente que 0,5% des rives du lac Léman, est le dernier lieu offrant une zone de contact naturelle entre le lac et une roselière. Les nombreuses observations et études réalisées dans la zone du Gros-Brasset l'attestent. » Le jugement du tribunal administratif fut favorable à la nature et aux oiseaux d'eau. Les opposants furent déboutés et la plage



protégée. Mais il fallut encore attendre que le Tribunal fédéral confirme le jugement vaudois. Cette dernière étape juridique franchie, les Grangettes devenaient enfin protégées par un dispositif légal.

>> 07

*Après avoir lu les informations du panneau disposé au bord de l'étang, cherchez votre chemin. Il contourne une cossue maison où conduit la route qu'il faut quitter pour prendre le sentier pédestre sur votre droite. Vous traversez alors un récent champ bataille du Fort : en juillet 2005, la tempête avait gagné le combat contre une vaste forêt de peupliers exotiques plantés et soignés pendant une cinquantaine d'années. Arrêtez-vous où vous voulez s'il ne fait pas trop chaud.*

**Des forêts artificielles en voie de disparition**

Le site des Grangettes a été profondément modifié par les grandes plantations de peupliers. En 1950, la moitié des peupliers du canton de Vaud se trouvait aux Grangettes. Cette culture était essentiellement destinée à la fabrication d'allumettes. Le développement du briquet a provoqué la disparition de ce débouché. Les monocultures de peupliers sont gourmandes en eau et leur sous-bois est pauvre. Elles sont très fragiles face aux éléments naturels. Le 18 juillet 2005, un violent orage avec un coup de vent dépassant les 160 km/h abattait la moitié de la surface plantée en peupliers, soit environ 30 hectares. Cette zone du Fort a ainsi retrouvé l'aspect ouvert qu'elle avait au 19ème siècle, lorsqu'elle était exploitée pour la litière du bétail. Les 9'000 tonnes de bois tombé au Fort ont été exploitées et vendues par la commune de la Tour-de-Peilz, propriétaire du terrain. Elles ont été transformées en emballages. Le loriot, un oiseau aux couleurs jaune vif, vit dans les frondaisons des hauts arbres riverains.

L'année suivant la tempête, il ne restait plus que deux couples nicheurs, les sept autres s'étant déplacés plus en amont. Suite à la tempête qui a réouvert le milieu, le tarier pâtre est réapparu. C'est un petit passereau qui niche au sol.

>> 08

*La route traverse la zone mouvementée du Fort pour vous conduire tout droit sur la digue du Rhône. Faites une prière pour que cette immense surface soit rendue au Rhône et qu'il puisse y reformer son delta d'autrefois. La 3e correction du Rhône pourrait le permettre, car cette variante est en discussion. Mais les réticences sont fortes, même ici, allez savoir pourquoi ! Sur la berge du Rhône, tout près de la passerelle, coule l'eau d'une fontaine. L'eau y est potable. Prenez une nouvelle pause, ce sera la dernière.*

**Libérer le Rhône de ses digues**

Vers 1850, l'homme a endigué le Rhône pour limiter les inondations. Il a drainé les surfaces ainsi gagnées pour obtenir des terres agricoles. L'endiguement du fleuve a entravé la dynamique naturelle du delta du Rhône et considérablement appauvri sa biodiversité. Le cadre des études préparatoires de la 3e correction du Rhône présente des enjeux énormes entre St-Maurice et l'embouchure dans le Léman. Pro Natura Vaud lutte pour que des élargissements soient réalisés afin de redonner un plus grand espace au Rhône, tout en tenant compte des intérêts socio-économiques. La recréation de milieux naturels et la sécurité durable sont indissociables. Les emprises de la 3e correction du Rhône toucheront aussi la zone agricole mais il faut rappeler qu'aujourd'hui encore, trop de terres cultivées sont affectées à la construction de zones industrielles et d'habitations. L'utilisation du Fort comme zone de débordement en cas de crue permettrait au delta de remplir à nouveau ses fonctions biologiques initiales. Pro Natura Vaud a

fait savoir qu'elle n'est pas favorable à la reprise de l'extraction de sables dans le lac à proximité des roselières. Consultée au sujet d'un projet de lancement d'une étude de nouvelle concession d'exploitation, elle a rappelé au Service des eaux que ce site naturel d'importance nationale et internationale doit être désormais totalement protégé. Cette zone de contact entre la terre et l'eau est un habitat unique pour plusieurs espèces d'oiseaux qui trouvent aux Grangettes le dernier site de reproduction entièrement fonctionnel sur le lac Léman. Les eaux peu profondes sont favorables au développement de la flore et de la faune lacustre, en particulier les poissons qui y fraient du printemps à l'été dans des eaux calmes et peu profondes. Notons enfin que l'interdiction faite au public d'accéder aux rives du Gros-Brasset a donné lieu à d'importants conflits avec ses utilisateurs. De même, les bateaux doivent rester à l'extérieur d'une zone d'interdiction de naviguer. Aujourd'hui, il n'est pas envisageable d'ouvrir le même

secteur au dragage.

## Pour aller plus loin/en savoir plus

---

Au niveau de l'équipement, de l'anti-moustique vous permettra de rester calme en été, lorsque l'on croise des moustiques dans les forêts.. Une paire de jumelles pour chercher des oiseaux sur le lac est toujours utile, ainsi qu'un costume de bain pour vous baigner sur la plage publique de Noville située en rive gauche de l'embouchure du Grand Canal. La promenade peut être raccourcie en revenant plus tôt vers Villeneuve par d'autres routes que celles proposées.

## Crédits des illustrations

---

Michel Bongard et Olivier Epars

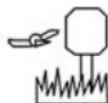
## Remarques personnelles

## Infos Pratiques

N'oubliez pas de télécharger la carte de l'itinéraire sur [www.lesbaladeurs.ch](http://www.lesbaladeurs.ch)

### Thème

Nature et environnement



### Difficulté

Tous mollets



### Durée

1h-2h



### Itinéraire

Vevey Roule - Villeneuve - Entrée du Parc naturel des Grangettes - La lagune - Les marais - Les roselières lacustres - Pâturage traditionnel et exploitation agricole - Le port du Vieux-Rhône - Des forêts artificielles en voie de disparition - Libérer le Rhône de ses digues - Villeuneuve - Vevey Roule

### Prêts de vélos

Prêt de vélo gratuit 7j/7 de 7h30 à 21h30 contre caution de 20 CHF et présentation d'une pièce d'identité. Vevey Roule, Gare CFF, Vevey.